

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2023-35

L'an deux mil vingt-trois

Le trente-et-un août

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, M ECOCHARD, Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRE, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, CREPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : M CURT, Mme BLANC, M GISBERT-CUREAU, M REYNAUD

Secrétaire de séance : Mme LAURENT

Date de Convocation : 24 août 2023

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE RELAIS PETITE ENFANCE DE PERONNAS ET LES COMMUNES DE LENT, SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC, SAINT-REMY, SERVAS ET DOMPIERRE-SUR-VEYLE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la CAF de l'Ain a renouvelé l'agrément du Relais Petite Enfance « Gribouille » de Péronnas, pour la période 2023-2025, prévoyant un poste à temps plein pour l'animation.

Considérant le besoin de soutien et d'accompagnement des assistantes maternelles de Lent, Saint-André-sur-Vieux-Jonc, Saint-Rémy, Servas et Dompierre-sur-Veyle, la Commune de Péronnas, a élaboré une convention de partenariat avec l'ensemble des Communes précitées, définissant les engagements réciproques des parties pour la réalisation de l'animation du Relais Petite Enfance « Gribouille » ainsi que les modalités de participation des collectivités à son financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à conclure entre le Relais Petite Enfance de la Commune de Péronnas et les Communes de Lent, Saint-André-sur-Vieux-Jonc, Saint-Rémy, Servas et Dompierre-sur-Veyle.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Serge GUERIN

